

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE LE BRUSQUET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 MAI 2018

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames CORRIOL/ LACORRE/ MARIANI
Messieurs REINAUDO/ DUBUS/ IAVARONE/ ROSSI/ PAU/ OURTH

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne SARRON à Monsieur Gilbert REINAUDO
Monsieur Benoît JACQUOT à Monsieur Laurent DUBUS
Monsieur Serge GRAC à Monsieur Serge PAU
Madame Fabienne BERTHOLET à Madame Magali CORRIOL

Excusée : Madame Nolwenn PIN

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles OURTH

1/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 AVRIL 2018 :

Approbation du compte-rendu du 09 avril : **à l'unanimité.**

2/ DELIBERATION : VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU COMITE DES FETES DU BRUSQUET :

Monsieur Laurent DUBUS prend la parole et soumet son incertitude à vouloir verser cette subvention surtout si la fête se déroule comme l'an passé (désaccord sur les dates avec le comité des fêtes et la Mairie).

Monsieur Serge PAU lui répond que malgré les soucis engendrés l'année dernière, cette année devrait se passer beaucoup mieux suite à la recrue de nouvelles personnes dont lui-même et après avoir rencontré les anciens membres du comité des fêtes en leur expliquant que la fête avait lieu grâce à de l'argent public et qu'il était important de respecter cela.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget municipal,

Vu la demande en date du 12 avril 2018 du Comité des Fêtes du Brusquet,

Considérant qu'il y a lieu de valider la demande de subvention du Comité des Fêtes de la commune,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A l'unanimité.

VOTE Les crédits alloués au Comité des Fêtes pour l'année 2018 sont listés dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	ALLOUEE EN 2018
COMITE DES FETES	4.000 €
TOTAL GENERAL	4.000 €

DIT : Que ces crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours au :
Chapitre : 65 - Nature : 6574.

Ne prend pas part au vote :

Monsieur Gilles OURTH, ayant qualité de membre actif, trésorier, auprès du Comité des Fêtes, pour la subvention allouée à cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.

Le Secrétaire de Séance, Gilles OURTH.